



# Formulaire d'inscription (10 cours)

Zumba / Printemps 2018

IDENTIFICATION		
Prénom, nom		Âge
Adresse, ville		
Courriel		
Téléphone principal		
Personne en cas d'urgence		Téléphone urgence
HORAIRE		
<input type="checkbox"/> Les jeudis de 19h à 20h – du 19 avril au 21 juin 2018		
<input type="checkbox"/> Les dimanches de 9h à 10h – du 15 avril au 24 juin 2018 ( <i>pas de cours de 17 juin</i> )		
Centre Communautaire St-Marseille 52, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades		
INFORMATION ET RÈGLEMENTS		
<b>Inscription obligatoire</b> Bureau municipale 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades <input type="checkbox"/> Paiement par débit, chèque argent comptant		<b>Règlements et informations</b> • Inscription obligatoire • Minimum de 10 inscriptions requis 450 455-3414 info@pointe-des-cascades.com
<b>Équipement</b> Le port de soulier de course est recommandé.		
TARIF – RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résident: 1 cours semaine / 50 \$</li><li>• Résident: 2 cours semaine / 100 \$</li><li>• N. Résident : 1 cours semaine / 100 \$</li><li>• N. Résident : 1 cours semaine / 200 \$</li></ul>	Montant reçu _____ \$ GL 01.231.71.000	<ul style="list-style-type: none"><li>• Débit</li><li>• chèque</li><li>• Argent comptant</li></ul>
ANNULATION		
<b>Avant le début des cours</b> Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, le commerçant ne peut pas réclamer de frais ou exiger un dédommagement.	<b>Après le début des cours</b> Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces 2 montants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le coût des cours déjà suivis;</li><li>- Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis</li></ul>	

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Signature Municipalité

\_\_\_\_\_  
Date, heure